

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022**  
**DELIBERATION N° DE-2022-190**

L'an deux mil vingt-deux, le 13 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19h36), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 18h40).

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY ; M. SUSPERREGUI à Mme LAUQUE (jusqu'à 19h36) ; Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO ; M. ESTEBAN à M. ABADIE ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 18h40).

**Absent(s) :**

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de Mme LAUQUE,*

**OBJET : SOLIDARITES** – Attribution d'une subvention à l'association DIAKITE.

L'association DIAKITE a été fondée il y a plus de 3 ans dans le but de venir en aide aux exilés déplacés et/ou en transit à Bayonne, accueillis au centre Pausa. A ce titre, l'association accompagne les personnes en situation de migration, informe ces dernières des conditions d'exercice et de protection de leurs droits, assiste celles et ceux qui sont victimes de racisme et de discrimination et met en œuvre de nombreuses actions à partir d'un lieu d'accueil visant à apporter réconfort, protection ou secours aux personnes en situation de migration.

Dans ce cadre, l'association a décidé de louer un local situé 8 rue Sainte-Ursule qui appartient au bailleur Habitat Sud Atlantic. Soucieuse d'apporter son soutien à ce projet, la Ville de Bayonne propose d'octroyer une subvention annuelle de fonctionnement à DIAKITE destinée à compenser l'essentiel des charges occasionnées.

Il est demandé au Conseil municipal d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement de 2 100 € à l'association DIAKITE pour qu'elle mette en œuvre les actions qui découlent de son projet associatif.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**

Par délégation du Maire  
David Tollis  
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne